



MAIRIE DE
FLINES-LEZ-MORTAGNE
59158

Compte-rendu de la réunion
du CONSEIL MUNICIPAL
du 30 novembre 2017

Tél : 03.27.26.82.64

Fax : 03.27.26.90.22

E-mail : mairieflineslezmortagne@wanadoo.fr

Présents : LEBRUN VANDERMOUTEN B. - DE BRUYCKER D. - BROUTIN V. - GÉRARD L. - BOUKLA J. - BOURGHELLE J. - DELFOSSE T. - VERONNEZ F. - KOVACS A. - LEKEUX A. - NOLLET D. - LELEUX J. - CAUCHETEUX C.

Excusée : DELFOSSE M. (Procuration à B. LEBRUN VANDERMOUTEN).

M. Christophe CAUCHETEUX a été élu secrétaire de séance.

La condition de quorum est remplie

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la précédente réunion.

- 1) **Il a été décidé à l'unanimité** de recourir à un emprunt d'un montant de 100 000 € au taux de 0,92% sur 10 ans pour réaliser les travaux intérieurs de l'Eglise du Centre (réparation des murs, vouûtements, boiseries et peintures).
- 2) Suite à des informations erronées concernant certaines écritures budgétaires prévues et inscrites au Budget Primitif 2017 concernant l'intégration des frais d'études et de publication des travaux de mise en conformité et d'extension de la Salle des Fêtes et de la création des vestiaires sportifs, **il a été décidé** de rectifier les écritures budgétaires, et d'inscrire en plus les écritures comptables concernant la cession pour l'euro symbolique des ordinateurs et matériels cédés par la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut à la Commune.

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre / article	
21 / 2184	+ 1,00 €
041 / 2031	- 2 790,00 €
041 / 2033	- 1 292,26 €
041 / 2313	+ 4 082,26 €
041 / 2184	+ 6 308,48 €

Recettes

Chapitre / article	
10 / 10226	+ 1,00 €
041 / 2031	+ 2 790,00 €
041 / 2033	+ 1 292,26 €
041 / 21318	- 4 082,26 €
041 / 1021	+ 6 308,48 €

- 3) **Il a été décidé à l'unanimité** de créer un poste d'adjoint technique à Temps Non Complet de 21 heures hebdomadaires (il s'agit en fait d'augmenter le temps horaire de la personne employée actuellement sur une base de 14 heures hebdomadaires, pour assurer les diverses tâches de nettoyage et d'entretien dans les bâtiments scolaires).

- 4) **Le Conseil Municipal approuve** les rapports 2016 d'activités portant sur le prix et la qualité du Service Public de distribution de l'eau potable établi par le SIDEN France auquel adhère la commune, ainsi que sur le rapport intégral annuel 2016 portant sur le prix et la qualité du service public d'assainissement établi par le SIAN (Syndicat Intercommunal de l'Assainissement du Nord) auquel adhère la Commune également.
- 5) **Il a été décidé à l'unanimité** d'intégrer le programme Pro-inno-08, dispositif valorisant les économies d'énergie dans les territoires à « Energie Positive pour la Croissance Verte » dans le cadre de la rénovation énergétique de l'éclairage public et des bâtiments publics au titre du dispositif financier « CEE-TEPCV », proposé par le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut. L'objet de cette convention est de compléter le dispositif déjà en cours, par l'attribution de subventions supplémentaires pour les travaux de rénovation des bâtiments publics (travaux d'isolation thermique et remplacement des menuiseries à l'école du centre, ainsi que des travaux complémentaires de rénovation du réseau d'éclairage public.

Questions diverses :

❖ Les renouvellements des contrats aidés ayant été pratiquement tous supprimés, sauf un renouvellement d'un poste pour un contrat CUI accordé par les services de l'Etat dans le cadre d'un renforcement du personnel encadrant dans le milieu scolaire « poste « renfort » à la garderie de l'école primaire), une réorganisation des emplois du temps a été faite afin de répartir le personnel titulaire en place, et un CDD de 12 mois de 14 heures hebdomadaire a été conclu pour l'encadrement en cantine et le ménage à l'école du centre.

La question a été posée sur l'opportunité de conserver l'amplitude horaire actuelle du fonctionnement des garderies, à savoir ouverture dès 7h le matin et fermeture à 18h30 le soir. Une élue souhaite en débattre et propose une réunion de la Commission Scolaire pour en discuter, selon les constats de fréquentation des élèves scolarisés en 2017.

❖ Les horaires du Skate Park seront fixés :

- L'été de 10h à 20h
- L'hiver de 10h à 17h

❖ Les excès de vitesse dans la rue Aristide Barbieux continuent et sont régulièrement constatés. Une réflexion concernant la pose de « ralentisseurs » est en cours.

❖ Comme précisé lors du dernier conseil municipal de septembre 2017, contact a été pris avec les services « Habitat » de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut pour « réactiver » notre projet de réalisation de logements sur le site de l'ancienne rubanerie, rue Marceau Tison. Il ressort de notre entretien avec les services adéquats, que les bailleurs sociaux seraient concentrés sur des travaux de réhabilitation plutôt que sur des programmations de travaux dans le « neuf », c'est-à-dire de construction de nouveaux logements. D'autres réunions vont être entreprises afin de chercher des solutions.

❖ L'échafaudage de l'Eglise du Centre est en cours d'installation. Dès que celui-ci sera complètement monté, les travaux de déshabillage du clocher seront réalisés. Normalement semaines 50 et 51 de l'année 2017.

Fin de séance à 20h45

Flines-lez-Mortagne, le 7 décembre 2017

Le Maire

B. LEBRUN VANDERMOUTEN